

# DISPOSITIFS & SERVICES

2020

PARTENAIRE D'AVENIR

TRANSITIONS

PRO

Nouvelle  
Aquitaine

[www.transitionspro-na.fr](http://www.transitionspro-na.fr)  
Bordeaux . Limoges . Niort



# PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE (PTP)

Permet de vous absenter de votre poste de travail pour suivre une formation.

Le PTP peut être mobilisé uniquement pour financer une formation certifiante sanctionnée par :

- Une certification enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

- Ou l'acquisition d'un ou plusieurs bloc(s) de compétences de cette certification figurant au RNCP tenu par France Compétences

- Ou une certification enregistrée au Répertoire Spécifique (RS) tenu par France Compétences  
+ d'informations ► [www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr)

La formation peut être suivie sur ou en dehors du temps de travail.

Le montant crédité sur votre Compte Personnel de Formation (CPF) sera automatiquement mobilisé, dans la limite du coût de votre formation, conformément à la législation.

Le PTP s'adresse aux salariés du secteur privé en cours de contrat CDI, CDD, aux intérimaires et aux intermittents, sous certaines conditions.

Certif'pro

→ Ouvert aux salariés du secteur privé

→ Souhaitant changer de métier ou de profession

→ Pour suivre une formation certifiante

→ Dossier 100% dématérialisé à compléter en ligne sur votre espace personnel



[www.transitionspro-na.fr](http://www.transitionspro-na.fr)

Rubrique "Je suis un salarié"

# DÉMISSIONNAIRE

Vous offre la possibilité de démissionner afin de mettre en oeuvre votre projet professionnel et percevoir en même temps l'allocation chômage (ARE).

Votre objectif professionnel doit impliquer une création ou reprise d'entreprise et/ou la mise en oeuvre d'un parcours de formation.

Ce dispositif est accessible aux salariés en CDI du secteur privé qui justifient d'une activité salariée de 1 300 jours au cours des 60 derniers mois (5 ans), à la date de leur démission. L'activité professionnelle prise en compte peut être à temps plein ou à temps partiel, mais ne doit pas comprendre de période d'interruption comme les congés sans solde, les congés sabbatiques ou les périodes de disponibilité.

Nous vous conseillons de faire une première vérification de vos conditions d'ancienneté sur le site du Gouvernement

► [www.demission-reconversion.gouv.fr](http://www.demission-reconversion.gouv.fr)

Vos démarches :

1/ Prendre rdv avec un Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP) ► [www.mon-service-cep.fr](http://www.mon-service-cep.fr)

2/ Compléter votre demande en ligne dans votre espace personnel afin d'obtenir une attestation du caractère réel et sérieux de votre projet professionnel

3/ Une fois l'attestation délivrée, vous pouvez démissionner et vous inscrire comme demandeur d'emploi auprès de Pôle Emploi (dans les 6 mois qui suivent l'obtention de cette attestation)



→ Ouvert aux salariés en CDI du secteur privé

→ Souhaitant démissionner

→ Pour créer ou reprendre une entreprise ou se former

→ Démarches en 3 étapes

→ Dossier 100% dématérialisé



[www.transitionspro-na.fr](http://www.transitionspro-na.fr)

Rubrique "Je suis un salarié"

# CERTIFICATION CLÉA<sup>©</sup>

Permet de faciliter votre retour à l'emploi ou consolidez vos connaissances et compétences actuelles pour donner plus de force à vos projets au sein de votre entreprise.

CléA, certification paritaire, atteste que vous possédez des connaissances et compétences dans les 7 domaines suivants:

- s'exprimer en français
- calculer et raisonner
- utiliser un ordinateur et internet
- travailler en équipe
- travailler en autonomie et réaliser un objectif individuel
- apprendre à apprendre tout au long de sa vie
- maîtriser les gestes et postures et respecter les règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires

En savoir + ► [www.certificat-clea.fr](http://www.certificat-clea.fr)

Le certificat professionnel CléA a été créé pour les salariés ou demandeurs d'emploi, qui n'ont pas de diplôme mais des connaissances de base et de l'expérience.

4 étapes:

- Information et conseil
- Evaluation et détermination des points forts
- Formation, renforcement des connaissances et compétences
- Jury et certification



[www.transitionspro-na.fr](http://www.transitionspro-na.fr)

Rubrique "Je suis un salarié"



- Ouvert aux salariés ou demandeurs d'emploi
- 7 domaines de compétences
- Certification en 4 étapes
- Financement avec votre CPF ou par votre employeur
- Dossier 100% dématérialisé

# VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)



Permet de faire valider les acquis de votre expérience notamment professionnelle en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification.

Les objectifs de la VAE sont multiples :

- Obtenir une certification reconnue
- Mettre en cohérence son niveau de diplôme avec son niveau de responsabilité
- Valider son expérience pour soi
- Faire reconnaître ses compétences
- Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours
- Changer d'emploi
- Évoluer professionnellement : obtenir une augmentation de rémunération ou une promotion professionnelle
- Développer sa confiance en soi

Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle, doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et Répertoire Spécifique (RS).

La VAE se déroule uniquement hors temps de travail.

En savoir + ► <http://www.vae.gouv.fr>

- Toute personne ayant au moins 1 an d'expérience
- Souhaitant faire reconnaître ses acquis professionnels
- Financement forfaitaire de 2 000 € pour les salariés du secteur privé
- Dossier 100% dématérialisé



[www.transitionspro-na.fr](http://www.transitionspro-na.fr)  
Rubrique "Je suis un salarié"

# NOS ATELIERS THÉMATIQUES D'INFORMATION

Un service gratuit pour trouver toute l'information sur nos dispositifs et les solutions de financement adaptés à votre projet professionnel !



Quel dispositif, quelle solution de financement et quels acteurs pour votre projet professionnel ?



Comment compléter votre dossier de demande de financement PTP ?



**Atelier interactif  
pour échanger et poser toutes vos  
questions !**



[www.transitionspro-na.fr](http://www.transitionspro-na.fr)

"Mon espace", rubrique "Mes rendez-vous"

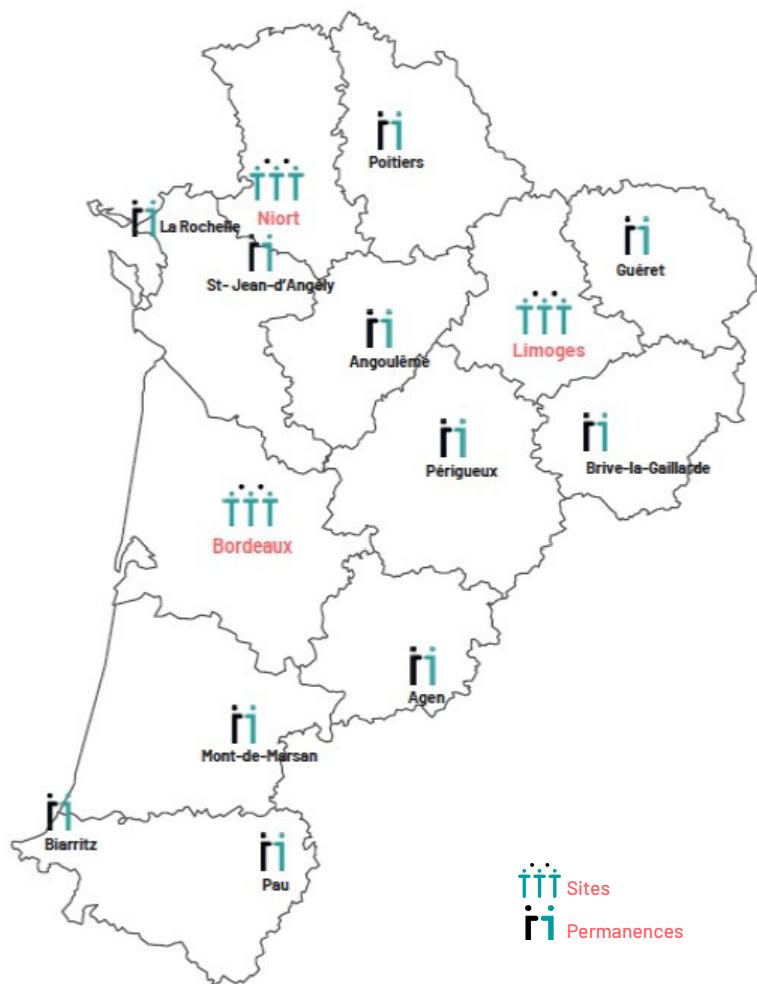


→ En présentiel  
ou à distance

→ Trouver la  
solution  
adaptée à  
votre  
situation

→ La possibilité  
de poser  
toutes vos  
questions à  
nos experts

→ Inscription  
gratuite en  
ligne via votre  
espace  
personnel



**Site de Bordeaux**  
Les Bureaux du Lac II  
Immeuble M  
Rue Robert Caumont  
33000 Bordeaux

**Site de Limoges**  
25 Cours Jean Pénicaud  
87000 Limoges

**Site de Niort**  
31 avenue de Verdun  
79000 Niort

**09 72 61 55 50**

# Pour en savoir plus

[www.transitionspro-na.fr](http://www.transitionspro-na.fr)

PARTENAIRE D'AVENIR

TRANSITIONS

PRO

Nouvelle  
Aquitaine

Bordeaux . Limoges . Niort